2)



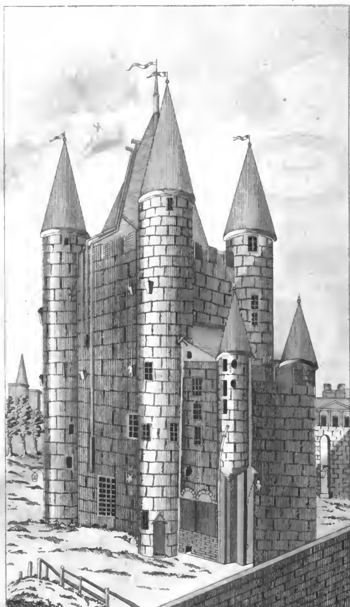
# MÉMOIRES

## PARTICULIERS

SUR

## LA CAPTIVITÉ DE LA FAMILLE ROYALE A LA TOUR DU TEMPLE.

IMPRIMERIE DE FAIN, RUE DE RACINE, PLACE DE L'ODÉON.



LA TOUR DU TEMPLE.

Rue Charlot.

Rue Forez.

Rue Beaujolais.

Rotonde.

Enclos du Temple.

Tour du Temple.

Jardin.

Rue de la Corderie.

Palais du Temple.

Rue du Temple.

# MÉMOIRES PARTICULIERS,

FORMANT



AVEC L'OUVRAGE DE M. HUE ET LE JOURNAL DE CLÉRY,

## L'HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA CAPTIVITÉ DE LA FAMILLE ROYALE
A LA TOUR DU TEMPLE.

---

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis. (*Testament du Roi.*)

Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. (*Lettre de la Reine.*)

O mon Dieu! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens !.... (*Tracé sur le mur du Temple par l'auguste fille de Louis XVI.*)

---

PARIS,
AUDOT, Libraire, rue des Mathurins-St.-Jacques, n°. 18.

21 JANVIER 1817.

# AVERTISSEMENT.

Les Mémoires que nous offrons au public ne peuvent manquer de l'intéresser. Tout ce qui rappelle les vertus de Louis XVI, tout ce qui retrace ses malheurs, depuis long-temps, ne trouve plus d'indifférens. On a le cœur serré au récit des persécutions qu'il a souffertes; et cependant, loin de chercher à éviter ce sentiment pénible, on y trouve un certain charme, parce qu'à côté du tableau déchirant des épreuves d'un martyr, se remarquent toujours des leçons de patience et de résignation si touchantes, qu'elles forcent à l'admiration, ou font couler des larmes d'attendrissement.

Indépendamment de l'intérêt général que doit faire naître tout ce qui peut nous apprendre quelques particularités sur la famille de nos rois, les Mémoires que nous publions présenteront cet autre attrait, qu'ils pourront servir de complément

aux ouvrages qui ont déjà paru sur le séjour de la famille royale au Temple. En effet les seuls qui puissent inspirer une véritable confiance, sont le Journal de Cléry et l'ouvrage de M. Hue. Mais M. Hue n'a pu voir les événemens par lui-même que jusqu'au 2 septembre, et Cléry n'a pas poussé son journal au-delà du jour de la mort de son maître. Après cette époque, aucun témoin oculaire ne nous instruit de ce qui s'est passé dans l'intérieur du Temple, et nous en sommes réduits à des rapports plus ou moins exacts. Il était donc bien intéressant de voir disparaître cette lacune, et c'est un objet que ces Mémoires remplissent complétement.

Sans doute on y trouvera beaucoup de détails déjà publiés dans les livres que nous venons de citer, mais ce sont de ces répétitions qui ne peuvent être évitées dans la description des mêmes événemens, et qui d'ailleurs apprennent toujours quelque chose aux lecteurs. Il est aussi plusieurs passages qui seraient assez obscurs s'ils

ne se trouvaient expliqués plus au long par les ouvrages en question. Et à cette occasion, nous ferons une remarque; c'est que nous avons mieux aimé renvoyer, pour l'intelligence de ces passages, aux ouvrages de M. Hue et de Cléry, que de les expliquer par des notes auxquelles ces ouvrages auraient servi de texte.

Mais quelle confiance, dira-t-on, méritent des récits dont on ne connaît pas l'auteur? Nous avions prévu l'objection. Tout ce que nous dirons pour y répondre, c'est que, s'il nous était permis de laisser connaître l'auteur, nous n'aurions pas besoin de recommander le livre; il paraîtrait au-dessus de tout éloge, et son prix n'aurait d'autre mesure que l'attachement des bons Français à la famille dont il décrit une partie des malheurs.

Toutefois nous ajouterons que ces Mémoires ont été rédigés pendant et peu de temps après les événemens; que lorsque l'on jetait sur le papier les récits que l'on va lire, on était loin de penser qu'un jour

ils seraient rendus publics, et que d'autres qu'un petit nombre d'amis s'attendriraient à la description naïve des persécutions inouïes du plus vertueux des Rois, de la plus courageuse des Reines, et d'un enfant qui, dans un autre siècle, aurait porté dans son berceau les destinées heureuses de la France. Il ne faudra donc pas s'étonner si l'on trouve dans ces Mémoires quelques négligences de style; ces négligences attestent la vérité de la narration: aussi nous les avons respectées. N'ayant pas voulu faire un livre, mais seulement publier des mémoires, nous nous serions bien gardés de les faire disparaître.

Le Roi arriva au Temple le 13 août 1792, à sept heures du soir, avec sa famille; les canonniers voulurent le conduire seul à la tour, et laisser les autres prisonniers au château, mais Manuel avait reçu en chemin l'ordre de conduire toute la famille à la tour; Pétion calma la rage des canonniers, et l'ordre fut exécuté. Pétion s'en alla, Manuel était resté, et les municipaux gardaient le Roi à vue; il soupa avec sa famille. Le Dauphin se mourait d'envie de dormir; madame de Tourzel le conduisit à onze heures à la tour, qui devait décidément être la demeure commune. Le Roi y fut conduit avec le reste de sa famille à une heure du matin; il n'y avait rien de préparé. Madame Elisabeth coucha à la cuisine, et on prétend que Manuel parut honteux en l'y conduisant.

Voici les noms des personnes qui furent enfermées avec la famille royale dans ce triste séjour: Madame la princesse de Lamballe, madame de Tourzel et Pauline sa fille; MM. Hue

et Chanilly, qui couchaient tous deux dans une chambre en haut; ils appartenaient au Roi; madame de Navarre, femme de chambre de madame Élisabeth, et qui couchait à la cuisine avec elle, ainsi que Pauline; madame Saint-Brice, femme de chambre chez le Dauphin; elle couchait dans la salle de billard avec lui et avec madame de Tourzel; madame Thibaut qui appartenait à la Reine; et madame Bazire à Madame Royale, couchaient toutes deux en bas. Le Roi avait trois hommes à lui: Turgis, Chrétien et Marchand.

Le lendemain 14, le Dauphin vint déjeuner avec sa mère, et toute la famille alla ensuite voir les grandes salles de la tour, où elle apprit qu'on devait lui faire des logemens, parce que la rourelle était trop petite pour tant de monde. Le lendemain, Manuel et Santerre étant venus, les prisonniers allèrent se promener dans le jardin. On murmurait beaucoup contre les femmes qui les avaient suivis. En arrivant ils en avaient trouvé d'autres nommées par Pétion pour les servir; et, quoiqu'ils n'en voulussent pas, le surlendemain on apporta un arrêté de la commune qui ordonnait le départ des personnes qui étaient venues avec eux: mais le

Roi et la Reine s'y étant opposés formellement, ainsi que les mnnicipaux qui étaient de garde au Temple, l'ordre fut révoqué pour le moment.

Toutes les personnes de la famille royale passaient la journée ensemble. Le Roi montrait la géographie à son fils; la Reine lui enseignait l'histoire, et lui faisait apprendre des vers; et madame Élisabeth lui donnait des leçons de calcul. Le Roi avait heureusement trouvé une bibliothéque qui l'occupait, et la Reine faisait de la tapisserie. Les municipaux étaient très-familiers et avaient même peu de respect pour le Roi; il en restait toujours un qui le gardait à vue. Sa majesté fit demander un homme et une femme pour faire le gros ouvrage.

La nuit du 19 au 20 août, on apporta un nouvel arrêté de la commune qui ordonnait d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient point de la famille royale. On enleva MM. Hue et Chamilly de chez le Roi, qui resta seul avec un municipal. On descendit pour enlever madame la princesse de Lamballe. La Reine s'y opposa fortement, en disant, ce qui était vrai, que cette princesse était de la famille royale : cependant on l'emmena. Madame Élisabeth descendit avec ma-

dame de Navarre et Pauline de Tourzel; les municipaux assuraient que ces dames reviendraient après avoir été interrogées. On conduisit le Dauphin dans la chambre de sa mère, pour ne pas le laisser seul. La Reine ne pouvait pås s'arracher des bras de madame la princesse de Lamballe. Les princesses embrassèrent ces dames, espérant cependant encore les revoir le lendemain, et passèrent la nuit sans dormir. Le Roi, quoique éveillé, resta chez lui, et les municipaux ne le quittèrent pas. Le le lendemain à sept heures, leurs majestés apprirent que les dames ne reviendraient pas au Temple, et qu'on les avait conduites à la Force. On fut bien étonné à neuf heures, en voyant entrer M. Hue, qui dit que le conseil général, l'ayant trouvé innocent, le renvoyait au Temple.

L'après-dînée, Pétion envoya un homme et une femme nommés Tison, pour faire le gros ouvrage. La Reine prit son fils dans sa chambre, et envoya sa fille avec madame Elisabeth. Elle n'était séparée de ses enfans que par une petite chambre où se tenaient un municipel et une sentinelle; le Roi resta en haut: mais ayant appris qu'on lui préparait un appartement, comme il ne s'en souciait point,

parce qu'il aurait été plus éloigné de sa famille, il fit venir Palloi, le maître des ouvriers, afin d'empêcher que le logement fût achevé; mais Palloi répondit insolemment qu'il ne prenait d'ordre que de la commune. Les princesses et le Dauphin montaient tous les jours chez sa majesté pour déjeuner, et ensuite tout le monde redescendait chez la Reine, où le Roi passait la journée. La famille allait tous les jours se promener dans le jardin pour la santé du jeune prince, et le Roi était toujours insulté par la garde. Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta *ça ira*, auprès du Temple.

On apprit le matin par un municipal que M. de La Fayette avait passé hors de France. Manuel confirma le soir cette nouvelle au Roi; il apporta à madame Élisabeth une lettre de ses tantes de Rome. C'est la dernière que la famille ait reçue de dehors. Louis XVI n'était plus appelé Roi : on n'avait aucun respect pour lui; on ne lui disait plus sire, ni votre majesté, mais *Monsieur* ou *Louis*; les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et ils avaient leurs chapeaux sur la tête. Ils lui ôtèrent son épée et fouillèrent ses poches. Pétion envoya, pour servir le Roi

Cléry qui lui appartenait déjà ; mais en même temps il envoya pour porte-clef et guichetier l'homme horrible qui avait forcé sa porte le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter ; tantôt il chantait devant la famille royale la *carmagnole* et mille autres horreurs ; tantôt, sachant que la Reine n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait ainsi qu'au Roi une bouffée, lorsqu'ils passaient. Il était toujours au lit quand la famille allait coucher, parce qu'il fallait passer par sa chambre ; quelquefois même il était dans son lit, quand elle allait dîner ; enfin, il n'y eut sorte de tourmens et d'injures qu'il n'inventât. Le Roi souffrait tout avec douceur, pardonnant de tout son cœur à ces horreurs ; quant à la Reine, elle supportait tout cela avec une dignité qui souvent leur en imposait. Le jardin était plein d'ouvriers qui injuriaient souvent le Roi : il y en eut un qui, devant lui, se vantait de vouloir abattre la tête de la Reine avec son outil. Pétion cependant le fit arrêter. Les injures redoublèrent le 2 septembre ; on jeta même au Roi, par les fenêtres, des pierres qui heureusement ne tombèrent pas sur lui ; mais en

même temps une femme, dans de bonnes intentions, écrivit sur un grand carton, *Verdun est pris*; elle mit le carton à la fenêtre, et madame Élisabeth eut le temps de le lire, sans que les municipaux l'eussent vu. A peine le Roi venait-il d'apprendre cette nouvelle, qu'il arriva un nouveau municipal nommé Mathieu : il était enflammé de colère, et lui dit de rentrer chez lui ; les personnes de la famille royale le suivirent, craignant qu'on ne voulût les en séparer. En arrivant en haut, Mathieu trouva M. Hue, qu'il prit au collet, en disant qu'il l'arrêtait ; M. Hue, pour gagner le temps de prendre les ordres de leurs Majestés, demanda à faire un paquet de ses effets : Mathieu le refusa ; mais un autre municipal, plus humain, y consentit. Mathieu se tourna alors vers le Roi, et lui adressa tout ce que la plus indigne rage peut suggérer ; entre autres choses : « *La générale a battu, le tocsin a sonné, le canon d'alarme a tiré, les émigrés sont à Verdun ; s'ils viennent nous périrons tous, mais vous périrez le premier.* » Le Roi écoutait ces injures et mille autres pareilles avec le calme que donne l'espérance. Le Dauphin fondit en larmes et s'enfuit dans l'autre chambre ; Madame Royale courut à lui, et

eut toutes les peines du monde à le calmer et à le consoler : il croyait déja voir son père mort. M. Hue revint ; et après que Mathieu eut encore recommencé ses injures, il sortit avec lui. Heureusement que M. Hue fut conduit à la mairie, car le massacre était déjà commencé à l'Abbaye ; il ne resta qu'un mois en prison ; et lorsqu'il sortit, il ne revint plus au Temple. Les municipaux condamnaient tous la conduite violente de Mathieu, mais ils ne pouvaient faire autre chose que de le blâmer. Ils disaient à Louis XVI qu'on était sûr dans le public que le roi de Prusse marchait et tuait tous les français par un ordre signé *Louis*. Il n'y avait pas de calomnie qu'ils n'inventassent, même les plus ridicules et les plus impossibles. La Reine, qui ne put dormir, entendit battre la générale toute la nuit : dans la tour on ignorait pourquoi.

Le 3 septembre, à huit heures du matin, Manuel vint trouver le Roi, et lui assura que madame de Lamballe et toutes les personnes qu'on avait enlevées du Temple se portaient bien, et qu'elles étaient toutes ensemble tranquilles à la Force. A trois heures on entendit des cris affreux, comme le Roi sortait de table et jouait au trictrac avec la Reine, pour avoir

une contenance, et pouvoir se dire quelques mots sans être entendus. Le municipal qui était de garde dans la chambre se conduisit bien; il ferma la porte et la fenêtre, ainsi que les rideaux pour qu'on ne vît rien: mais au dehors les ouvriers du Temple et le guichetier *Rocher* se joignirent aux assassins, ce qui augmenta le bruit. Plusieurs officiers de garde et des municipaux arrivèrent; les premiers voulaient que le Roi se montrât aux fenêtres; les municipaux heureusement s'y opposèrent, et Sa Majesté ayant demandé ce qui se passait, un jeune officier lui dit: « Hé bien! puisque vous voulez le savoir, c'est la tête de madame de Lamballe qu'on veut vous montrer. » A cette nouvelle la Reine fut saisie d'horreur; c'est là le seul moment où sa fermeté l'ait abandonnée. Les municipaux grondèrent l'officier; mais Louis XVI, avec sa bonté ordinaire, l'excusa, en disant que ce n'était point de la faute de cet officier, mais la sienne, puisqu'il l'avait interrogé. Le bruit dura jusqu'à cinq heures. Les prisonniers surent que le peuple avait voulu forcer la porte; et les municipaux ne l'empêchèrent qu'en mettant en travers une écharpe tricolore, et en permettant que six des séditieux fissent le tour de la tour avec la tête de

madame la princesse de Lamballe, mais à condition qu'on laisserait à la porte le corps que l'on voulait traîner. Quand cette députation entra, Rocher poussa mille cris de joie en voyant la tête de madame la princesse de Lamballe, et gronda un jeune homme qui, de saisissement et d'horreur, se trouva mal à ce spectacle.

A peine était-il fini, que Pétion, au lieu de s'occuper d'arrêter le massacre, envoya froidement son secrétaire au Roi pour compter de l'argent. Cet homme était très-ridicule, et dit mille choses qui auraient fait rire dans un autre moment. Il croyait que la Reine se tenait debout pour lui, parce que depuis cette affreuse scène elle était restée debout, immobile, ne voyant rien de ce qui se passait dans la chambre. Le municipal, qui avait sacrifié son écharpe pour la mettre à la porte, se la fit payer par Cléry. On battit la générale toute la nuit; et les deux princesses, qui ne purent dormir, ne cessèrent d'entendre les sanglots de la Reine. On croyait dans la tour que le massacre avait cessé ce jour-là, et ce ne fut que quelques temps après qu'on apprit qu'il avait duré trois jours.

On ne peut rendre toutes les scènes qui en-

rent lieu, tant de la part des municipaux que de la garde ; tout leur faisait peur, tant ils se sentaient coupables. Un jour, un homme ayant tiré dans l'intérieur du Temple un coup de fusil pour l'essayer, ils en dressèrent un procès verbal après avoir soigneusement interrogé l'homme. Une autre fois, pendant le souper, on cria aux armes; ils crurent que c'étaient les étrangers qui arrivaient. L'horrible Rocher prit son grand sabre, et dit au Roi: « *S'ils arrivent, je te tue.* » Ce n'était pourtant qu'un embarras de patrouilles. Il arriva aussi qu'une centaine d'ouvriers, conduits par quelqu'un de dévoué à la famille royale, entreprirent de forcer la grille du côté de la rotonde ; les municipaux et la garde accoururent; ces ouvriers furent dispersés, et peut-être, hélas! y eut-il des victimes! La sévérité des municipaux augmentait tous les jours. Cependant il y en eut deux qui adoucirent les tourmens des augustes prisonniers, en leur montrant de la sensibilité, et en leur donnant de l'espérance. Il y eut aussi une sentinelle qui, par le trou de la serrure, eut une conversation avec madame Élisabeth ; ce malheureux ne fit que pleurer tout le temps qu'il fut au Temple. Puisse le

ciel l'avoir récompensé de son attachement pour le Roi !

Madame Première faisait des règles de chiffres, et la Reine lui préparait des extraits ; mais il y avait toujours un municipal qui regardait par-dessus leurs épaules, tant la crainte des conspirations était grande. On ôta les journaux aux prisonniers, parce qu'on ne voulait pas qu'ils sussent les nouvelles étrangères. Cependant un jour on en apporta un au Roi, en lui disant qu'il contenait quelque chose d'intéressant : l'horreur ! on y lisait qu'un canonnier demandait la tête du tyran Louis XVI pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi. Le silence calme et méprisant du Roi trompa la joie qu'on avait en apportant cet infernal écrit. Il y eut aussi un municipal qui, en arrivant un soir, prononça mille injures, et répéta ce qui avait déjà été dit, que toute la famille royale périrait si les ennemis approchaient : il ajouta que l'enfant seul lui faisait pitié, mais qu'étant fils d'un tyran, il devait mourir comme les autres. C'était les scènes de tous les jours.

La république fut établie le 22 septembre on l'apprit avec joie aux prisonniers. On leur annonça aussi le départ des étrangers.

Au commencement d'octobre, on leur ôta plumes, papier, encre et crayons; on chercha partout, même avec dureté; cela n'empêcha pas que la Reine et Madame ne cachassent des crayons qu'elles gardèrent. Le soir du même jour, comme le Roi venait de souper, on lui dit d'attendre, qu'il irait dans l'autre logement, et qu'il serait séparé de sa famille. A cette affreuse nouvelle, la Reine perdit son courage et sa fermeté ordinaires. Les princesses le quittèrent avec bien des larmes, quoique espérant cependant le revoir. Le lendemain on leur apporta à déjeuner séparément; la Reine ne voulut rien prendre. Les municipaux, effrayés et troublés de sa morne douleur, permirent aux princesses de voir le Roi, mais aux heures de repas seulement, leur défendant de parler bas, ou en langues étrangères, mais haut *et en bon français*. Elles descendirent pour dîner chez le Roi, avec bien de la joie de le revoir. Il y eut un municipal qui s'aperçut que madame Elisabeth avait parlé bas au Roi; il lui fit une scène. Le soir à souper, lorsque le Dauphin était couché, la Reine ou sa sœur allait avec lui, et l'autre venait souper avec Madame Royale chez le Roi. Le matin, après déjeuner, les princesses y restaient le temps que Cléry

pût les peigner, parce qu'il ne pouvait plus venir chez la Reine, et que c'était gagner quelques momens pour rester plus long-temps avec le Roi. Ils allaient promener ensemble tous les jours à midi. Un jour Manuel vint chez sa majesté, et lui ôta avec dureté son cordon rouge; il l'assura qu'il n'y avait que madame de Lamballe qui eût péri de toutes les personnes qui avaient été au Temple. On fit prêter serment à Cléry, à Tison et sa femme d'être fidèles à la nation. Un municipal, un soir, en arrivant, éveilla brusquement le Dauphin pour voir s'il y était. A cette occasion la Reine montra le seul mouvement d'impatience qu'on lui ait vu témoigner aux municipaux. Il y en eut un autre qui lui dit que le projet de Pétion était de ne pas faire mourir Louis XVI, mais de l'enfermer pour sa vie au château de Chambord avec son fils. J'ignore quel était le dessein de cet homme en annonçant ce projet, car il ne revint point. On fit loger le Roi dans un appartement au-dessous de celui de Marie-Antoinette; leur fils coucha dans le dernier; Cléry couchait aussi dans l'appartement avec un municipal. Les fenêtres étaient bouchées avec des barreaux de fer et des abat-jours; les cheminées étaient en tuyaux de poêle, et fumaient

beaucoup. Voici comment se passaient alors les journées des prisonniers: Le Roi se levait à sept heures, et priait jusqu'à huit; ensuite, il s'habillait, ainsi que son fils, jusqu'à neuf qu'il venait déjeuner avec la Reine. Après le déjeuner, le Roi donnait au Dauphin quelques leçons jusqu'à onze heures; ensuite l'enfant jouait jusqu'a midi, heure à laquelle toute la famille allait promener, quelque temps qu'il fît, parce que la garde qui relevait à cette heure-là, voulait voir et s'assurer de la présence de tous les prisonniers. La promenade durait jusqu'à deux heures que l'on dînait. Aprés dîner, leurs majestés jouaient au trictrac ou au piquet, afin de pouvoir se dire quelques mots. A quatre heures, la Reine remontait avec sa sœur et ses enfans, parce qu'alors le Roi dormait ordinairement. A six heures le Dauphin descendait pour recevoir des leçons de son père et jouer jusqu'à l'heure du souper. A neuf heures, après souper, la Reine le déshabillait promptement et le mettait au lit. Les princesses remontaient ensuite, et le Roi ne se couchait qu'à onze heures. La Reine travaillait beaucoup à la tapisserie; elle faisait étudier Madame Royale, et souvent la faisait lire haut. Madame Élisabeth priait Dieu souvent,

et disait chaque jour l'office; elle lisait beaucoup de livres de piété; fréquemment aussi la Reine la priait de les lire haut.

On rendit les journaux à la famille royale, afin qu'elle vît le départ des étrangers et les horreurs contre le Roi, dont ils étaient pleins. On dit un jour aux princesses : « Mesdames, je vous annonce une bonne nouvelle, beaucoup de traîtres émigrés ont été pris; si vous êtes patriotes, vous devez vous en réjouir. » La Reine, comme à l'ordinaire, ne dit mot, et n'eut pas même l'air de les entendre. Plusieurs fois son calme si méprisant, et son air si digne leur en imposaient; c'était rarement à elle qu'ils osaient adresser la parole. Une députation de la convention vint, pour la première fois, voir le Roi au Temple. Les membres envoyés lui demandèrent s'il n'avait pas quelques plaintes à former : il dit que non, qu'il était content lorsqu'il était avec sa famille. Cléry se plaignit de ce qu'on ne payait pas les marchands qui fournissaient au Temple. Chabot répondit : « La nation n'est pas à un écu près. » Les députés qui vinrent furent Chabot, Dupont, Drouet et Lecointre-Puyravaux; ils vinrent encore l'après-dînée faire les mêmes questions. Un jour après, Drouet re-

vint tout seul, et demanda à la Reine si elle n'avait pas de plaintes à former. Cette princesse ne lui répondit pas.

Quelque temps après, comme on était à dîner, il arriva des gendarmes qui se jetèrent brusquement sur Cléry, et lui ordonnèrent de venir au tribunal. Quelques jours avant, Cléry, descendant l'escalier avec un municipal, avait rencontré un jeune homme de sa connaissance qui était de garde; ils se dirent bonjour et se serrèrent la main : le municipal le trouva mauvais, et fit arrêter le jeune homme. C'était pour comparaître avec lui au tribunal qu'on venait chercher Cléry. Le Roi demanda qu'il revînt; les municipaux l'assurèrent qu'il ne reviendrait pas : cependant il revint à minuit.

Un jour on entendit dans le Temple un grand bruit de gens qui demandaient la tête de Louis et de Marie-Antoinette; ils avaient la cruauté de faire entendre leur cris jusque sous les fenêtres des prisonniers.

Le Roi tomba malade d'un gros rhume : on lui accorda un médecin et son apothicaire, Lemonnier et Robert. La commune fut inquiète; il y eut toujours un bulletin de sa santé; il se rétablit. Toute la famille fut aussi

enrhumée; mais le Roi fut le plus malade.

La commune changea le 2 décembre; les nouveaux municipaux vinrent à dix heures du soir reconnaître la famille royale. Quelques jours après, il y eut un arrêté de cette nouvelle commune, qui ordonnait de faire sortir des appartemens Tison et Cléry; d'ôter aux prisonniers couteaux, ciseaux, et tous les autres instrumens tranchans; et, enfin, de goûter avec soin tous les alimens qu'on leur servait. La visite fut faite pour les instrumens tranchans; les princesses donnèrent leurs ciseaux.

Le 11 décembre, le bruit du tambour qui battait, et la garde qui arrivait au Temple, donna beaucoup d'inquiétude aux prisonniers. Le Roi descendit avec le jeune prince, après le déjeuné; à onze heures arrivèrent Chambon et Chaumette, l'un maire, et l'autre procureur général de la commune, et Colombeau, secrétaire-greffier. Ils signifièrent à sa majesté le décret de la convention qui ordonnait qu'elle serait amenée à la barre pour être interrogée; ils l'engagèrent à envoyer le Dauphin chez la Reine: mais, n'ayant pas dans leurs mains le décret de la convention, ils le firent attendre pendant deux heures; il ne partit qu'à une heure, et monta dans la voiture du

maire, avec Chaumette et Colombeau ; la voiture était escortée par des municipaux à pied. Le Roi, ayant observé que Colombeau saluait beaucoup de monde, lui demanda si c'était tous ses amis. Colombeau dit : « Ce sont des braves citoyens du 10 août, que je ne vois jamais sans beaucoup de joie. »

Je ne parle pas de la conduite de Louis XVI à la convention ; tout le monde la connaît : sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage au milieu des assassins altérés de son sang, sont des traits qut ne s'oublieront jamais, et que la postérité la plus reculée admirera.

Le Roi revint à six heures à la tour du Temple avec le même cortége. Sa famille avait été dans une inquiétude impossible à exprimer. La Reine avait fait tous ses efforts, auprès des municipaux qui la gardaient, pour apprendre ce qui se passait : c'était la première fois qu'elle daignait les questionner. Ces hommes ne voulurent rien lui dire ; ce ne fut qu'à l'arrivée du Roi qu'elle le sut. Quand il fut rentré, elle demanda instamment à le voir ; elle le fit demander même à Chambon, et n'en reçut aucune réponse. Le Dauphin passa la nuit chez elle ; et comme il n'avait pas de lit, elle lui donna le sien, et resta toute

la nuit debout, abîmée dans une douleur si morne, que les autres princesses ne voulaient pas la quitter, mais elle les força à se coucher. Le lendemain, elle redemanda à voir le Roi, et à lire les journaux, pour connaître son procès; elle demanda au moins que si elle ne pouvait pas le voir, cette permission fût accordée à son fils et à sa fille. On porta cette demande au conseil général: les journaux furent refusés: on permit aux enfans de voir leur père, mais à condition qu'ils seraient absolument séparés de leur mère. On en fit part au Roi, qui dit que, quelque plaisir qu'il eût à voir ses enfans, la grande affaire qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait pas quitter sa mère. On fit monter le lit du Dauphin dans la chambre de la Reine.

La convention vint voir Louis XVI; il demanda des conseils, de l'encre, du papier et des rasoirs pour se faire la barbe: toutes ces demandes lui furent accordées. MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, qui lui furent donnés pour ses conseils, vinrent le voir. Il était souvent obligé, pour leur parler, d'aller dans la tourelle, afin de n'être point entendu. Il ne descendit plus au jardin, ni les princesses

non plus. Il ne savait plus de leurs nouvelles, comme elles ne savaient rien de lui que par les municipaux. La jeune princesse eut mal au pied; et son père, l'ayant su, s'en affligea avec sa bonté ordinaire, et s'informa d'elle avec soin. La famille trouva dans la commune quelques hommes qui, par leur sensibilité, adoucirent ses tourmens. Ils assuraient la Reine que Louis XVI ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires, qui le sauveraient certainement.

Hélas ! ils se trompaient eux-mêmes, ou, par pitié, ils cherchaient à la tromper. Le 26 décembre, le jour de Saint-Étienne, le Roi fit son testament, parce qu'il croyait être assassiné ce jour-là, en allant à la barre de la convention. Il y alla cependant avec son calme ordinaire, et laissa à M. Desèze le soin de sa défense. Il partit à onze heures, et revint à trois. Depuis lors il vit tous les jours ses conseils. Enfin, le 18 janvier, jour auquel le jugement fut porté, les municipaux entrèrent à onze heures chez le Roi, en disant qu'ils avaient ordre de le garder à vue : il demanda si son sort était décidé; ils dirent que non. Le lendemain matin, M. de Malesherbes vint lui apprendre que sa sentence était prononcée; « Mais, Sire,

ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendront sauver votre majesté ou périr à ses pieds. » — « *M. de Malesherbes, dit le Roi, cela compromettrait beaucoup de monde, et mettrait la guerre civile dans Paris; j'aime mieux mourir, et je vous prie de leur ordonner, de ma part, de ne faire aucun mouvement pour me sauver : le Roi ne meurt pas en France* ». Après cette conférence, il ne put plus voir ses conseils; il donna une note aux municipaux pour les redemander, et se plaindre de la gêne où il était d'être gardé à vue : on ne fit aucune attention à ses demandes.

Le dimanche 20 janvier, Garat, ministre de la justice, et les autres membres du pouvoir exécutif, vinrent lui notifier sa sentence de mort pour le lendemain. Le Roi l'écouta avec courage et religion; il demanda un sursis de trois jours pour savoir ce que deviendrait sa famille, et avoir un confesseur catholique : le sursis fut refusé. Garat l'assura qu'il n'y avait aucune charge contre sa famille, et qu'on la renvoyait hors de France. Il demanda pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont, dont il donna l'adresse. Garat le lui amena. Il dîna comme à son ordinaire, ce qui surprit beaucoup les

municipaux, qui croyaient qu'il voudrait se tuer.

La famille apprit la sentence le dimanche 20, par les colporteurs qui vinrent la crier sous les fenêtres, à sept heures du soir; un décret de la convention permit aux princesses de descendre chez le Roi. Elles y coururent, et le trouvèrent bien changé; il pleura de douleur pour elles, et non par la crainte de la mort. Il raconta son procès à la Reine, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir; il lui répéta qu'on voulait avoir recours, pour le sauver, aux assemblées primaires, mais qu'il ne le voulait pas, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'état. Il donna ensuite de bonnes instructions religieuses à son fils, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction ainsi qu'à sa fille. La Reine désirait ardemment que toute la famille passât la nuit avec Louis XVI: il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité. Elle lui demanda au moins de revenir le lendemain matin; ce qu'il lui accorda. Mais quand elles furent parties, il demanda aux gardes qu'on ne les laissât point redescendre, parce que cela lui faisait trop de peine. Il resta ensuite avec son confesseur,

et se coucha à minuit; il dormit jusqu'à cinq heures qu'il fut éveillé par le tambour. A six heures, l'abbé Edgeworth dit la messe, à laquelle le Roi communia. Il partit sur les neuf heures. En descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal; il lui remit aussi une somme d'argent que M. de Malesherbes lui avait apportée, et le pria de la lui faire remettre; mais les municipaux la gardèrent pour eux. Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit: « *Mathieu, je suis fâché de vous avoir offensé.* » Il lut les prières des agonisans pendant le chemin. Arrivé à l'échafaud, il voulut parler au peuple, mais Santerre l'en empêcha en faisant battre le tambour; ce qu'il put dire fut entendu de peu de personnes. Il se déshabilla ensuite tout seul : ses mains furent liées avec son mouchoir, et non avec une corde. Au moment qu'il allait mourir, l'abbé lui dit: « *Fils de Saint-Louis, montez au ciel.* »

Il reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793, à dix heures dix minutes du matin. Ainsi périt Louis XVI, Roi de France, âgé de trente-neuf ans cinq mois et trois jours, après avoir régné dix-huit ans. Il avait été en prison cinq mois et huit jours. Tels sont les

événemens les plus remarquables de sa rigoureuse captivité. On n'y voit que piété, grandeur d'âme, bonté, douceur, courage et patience à supporter les plus infâmes traitemens, les plus horribles calomnies; clémence, qui le portait à pardonner de tout son cœur à ses assassins; amour de Dieu, de sa famille et de son peuple; amour dont il donna des preuves jusqu'à son dernier soupir, et dont il a été recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et miséricordieux.

Le matin de ce terrible jour, les princesses se levèrent à six heures; la veille au soir, la Reine avait eu à peine la force de déshabiller et de coucher son fils. Elle se jeta toute habillée sur son lit, où on l'entendit toute la nuit trembler de froid et de douleur. A six heures et un quart on ouvrit la porte, et on vint chercher un livre pour la messe du Roi; les princesses croyaient descendre, et elles eurent toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris de joie d'une populace effrénée vinssent leur apprendre que le crime était consommé. L'après-dînée, la Reine demanda à voir Cléry, qui était resté avec Louis XVI jusqu'à ses derniers momens, et qu'il avait peut-être chargé de commissions pour elle. Les deux autres princesses désiraient

qu'elle éprouvât cette secousse, afin de faire un épanchement qui la sauvât de l'étouffement où elles la voyaient. En effet Cléry avait reçu de son maître l'ordre de rendre à la Reine son anneau de mariage, en disant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie; il lui avait aussi remis un paquet des cheveux de toute sa famille, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jusqu'à ce moment. Les municipaux dirent que Cléry était dans un état affreux, et au désespoir qu'on lui refusât de voir les princesses. La Reine chargea des commissaires de sa demande pour le conseil général; elle demandait aussi des habits de deuil. Cléry passa encore un mois au Temple, et fut ensuite élargi.

Les prisonnières eurent un peu plus de liberté; les gardes croyaient qu'on allait les renvoyer. Mais rien ne pouvait calmer les angoisses de la Reine; on ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur, parce que la vie lui était indifférente et qu'elle ne craignait pas la mort. Elle regardait quelquefois ses enfans et sa sœur avec une pitié qui faisait tressaillir. Heureusement, le chagrin de la jeune princesse augmenta sa maladie au point de faire une diversion favorable au désespoir de sa

mère. On fit venir le médecin Brunier et le chirurgien Lacaze, qui la guérirent en un mois. Les princesses purent voir les personnes qui leur apportaient des habits de deuil, mais en présence des municipaux. La Reine ne voulut plus descendre au jardin, parce qu'il fallait passer devant la porte de l'appartement que le Roi avait habité, et que cela lui faisait trop de peine; mais, craignant que le défaut d'air ne fît mal à son fils et à sa fille, à la fin de février elle demanda à monter sur la tour, ce qui lui fut accordé. On s'aperçut dans la chambre des municipaux que le paquet scellé où était le cachet du Roi, son anneau et plusieurs autres choses, avait été ouvert, le scellé cassé, et les objets emportés. Les municipaux s'en inquiétèrent un moment, mais ils finirent par croire qu'ils avaient été enlevés par un voleur qui savait que le cachet était garni d'or. Cependant la personne qui avait pris ces objets précieux était bien intentionnée; ce n'était pas un voleur. L'homme qui les avait soustraits, n'avait eu d'autre intention que de les conserver à la Reine, qui désirait que l'anneau et le cachet fussent conservés à son fils; je sais quel est ce brave homme. Mais, hélas! il est mort pour une autre bonne action!

Dumourier étant passé hors de France, on resserra plus étroitement les prisonniers; on construisit le mur qui sépare le jardin; on mit des jalousies au haut de la tour, et on boucha tous les trous avec soin. Le 25 mars le feu prit à la cheminée. Le soir, Chaumette, procureur de la commune, vint pour la première fois reconnaître la Reine, et lui demander si elle ne désirait rien. Elle demanda seulement une porte de communication avec la chambre de sa sœur. Les municipaux s'opposèrent à cette demande; mais Chaumette dit que, dans l'état de dépérissement où était la Reine, cela pouvait être nécessaire à sa santé, et qu'il en parlerait au conseil général; le lendemain il revint à dix heures du matin, avec Pasche, le maire, et cet affreux Santerre, commandant général de la garde nationale. Chaumette dit à la Reine qu'il avait parlé au conseil général de sa demande pour la porte, et qu'elle avait été refusée. Pasche lui demanda si elle n'avait point de plaintes à porter; elle répondit non, sans prendre garde à ce qu'il disait. Peu de temps après il se trouva de garde quelques municipaux, qui, par leur sensibilité, adoucirent un peu les chagrins des princesses; elles connaissaient bientôt à qui

elles avaient affaire. La Reine surtout les a préservées plusieurs fois de se livrer à de faux témoignages d'intérêt.

Les persécutions redoublèrent : on empêcha Tison de voir sa fille; il en prit de l'humeur. Un soir, voyant un étranger qui apportait des effets à madame Elisabeth, la colère le prit de voir que cet homme entrait plutôt que ses parens. Il dit des choses, qui, rendues à Pasche, qui était en bas, déterminèrent celui-ci à le faire descendre. On lui demanda pourquoi il était si mécontent : *De ne pas voir ma fille*, répondit-il, *et de voir certains municipaux qui ne se conduisent pas bien* (parce qu'ils parlaient bas à la Reine et à madame Elisabeth); on lui en demanda les noms, il les donna, et affirma que les princesses avaient des correspondances au dehors. Questionné sur les preuves, il dit qu'un jour, au souper, la Reine, tirant son mouchoir, laissa tomber un crayon; qu'un jour, chez madame Elisabeth, il avait trouvé des pains à cacheter et une plume dans une boîte. Après cette dénonciation, qu'il signa, on fit venir sa femme, qui répéta la même chose; elle accusa plusieurs municipaux, assurant que les princesses avaient eu une correspondance avec le Roi,

pendant son procès; et elle dénonça Brunier, médecin de la jeune Madame, qui la traitait pour une maladie de pied, comme leur ayant appris des nouvelles : elle signa tout cela, entraînée par son mari; mais elle en eut bien du remords dans la suite. Cette dénonciation fut faite le 19 avril. Elle vit sa fille le lendemain. Le 20, à dix heures et demie du soir, la Reine et sa fille venaient de se coucher, lorsqu'Hébert arriva avec plusieurs municipaux. Elles se levèrent précipitamment, et ils leur lurent un arrêté de la commune qui ordonnait de les fouiller à discrétion; ce qu'ils firent exactement jusque sous les matelas. Le Dauphin dormait, ils l'arrachèrent de son lit avec dureté pour y fouiller; sa mère le prit tout transi de froid; ils ôtèrent à la Reine une adresse de marchand qu'elle avait conservée, un bâton de cire à cacheter qu'ils trouvèrent chez madame Elisabeth, et à Madame ils prirent un sacré cœur de Jésus et une prière pour la France. Leur visite ne finit qu'à quatre heures du matin. Ils firent un procès verbal de tout ce qu'ils avaient trouvé; ils forcèrent la Reine et madame Elisabeth à le signer, en les menaçant d'emmener les enfans si elles s'y refusaient. Ils étaient furieux de n'avoir trouvé

que des bagatelles. Trois jours après ils revinrent, et demandèrent madame Élisabeth en particulier. Alors ils l'interrogèrent sur un chapeau qu'ils avaient trouvé dans sa chambre : ils lui demandèrent d'où il venait; depuis quand elle le conservait, et pourquoi elle l'avait gardé. Elle dit qu'il avait appartenu au Roi dans les premiers jours de son séjour au Temple, et qu'elle le lui avait demandé pour le conserver. Les municipaux dirent qu'ils allaient lui ôter ce chapeau comme un chose suspecte ; et quoiqu'elle insistât pour le garder, ils ne voulurent point y consentir, mais ils la forcèrent de signer sa réponse, et emportèrent le chapeau.

La reine montait tous les jours sur la tour pour faire prendre l'air aux enfans. Depuis quelques jours le Dauphin se plaignait d'un point de côté; mais le 9 mai, à sept heures du soir, la fièvre le prit assez fortement avec douleur à la tête, et toujours le point de côté. Dans les premiers jours, il ne pouvait rester couché, parce qu'il étouffait. Son auguste mère s'inquiéta, et demanda un médecin aux municipaux. Ils l'assurèrent que la maladie n'était rien, et que sa tendresse maternelle s'inquiétait mal à propos; cependant ils en parlèrent

au conseil, et demandèrent de la part de la Reine le médecin Brunier. Le conseil ne tint pas compte de la maladie du Dauphin, parce qu'*Hébert* dit l'avoir vu à cinq heures sans fièvre. C'est pourquoi l'on refusa absolument Brunier, le même que Tison avait dénoncé peu de temps avant. Cependant la fièvre devint très-forte, et madame Élisabeth vint prendre dans la chambre de la Reine la place de Madame Royale, pour que cette jeune princesse ne couchât pas dans l'air de la fièvre, et aussi pour aider sa sœur à soigner le malade. La jeune princesse coucha dans la chambre de sa tante. La fièvre continua plusieurs jours, les accès étaient plus forts le soir. La Reine demanda un médecin pendant plusieurs jours, sans pouvoir en obtenir. Enfin, un dimanche, arriva Thierry, médecin des prisons, nommé par la commune pour soigner le Dauphin. Comme il vint le matin, il lui trouva peu de fièvre; mais la Reine lui ayant dit de revenir l'après-dînée, il la trouva très-forte, et il désabusa les municipaux de l'idée où ils étaient que la Reine s'inquiétait pour rien. Il leur dit au contraire, que c'était plus sérieux qu'elle ne le pensait. Il eut même l'honnêteté d'aller consulter Brunier sur la maladie et sur les re-

mèdes qu'il fallait lui donner, parce que Brunier connaissait le tempérament du Dauphin, qu'il soignait depuis l'enfance. Il lui donna quelques médicamens qui lui firent du bien. Le mercredi il lui fit prendre médecine, et le soir la jeune princesse vint coucher dans la chambre de sa mère, qui avait des craintes à cause de la médecine que le Dauphin devait prendre, parce que, la dernière fois qu'il avait été purgé, il avait eu des convulsions affreuses: elle craignait qu'il n'en eût encore. Elle ne dormit pas de la nuit. Cependant le Dauphin prit facilement sa médecine, et elle lui fit du bien, sans lui causer aucun accident. Quelques jours après, il en prit une seconde qui lui réussit aussi bien, si ce n'est qu'il se trouva mal par l'effet de la chaleur. Il n'eut plus que quelques accès de fièvre de temps en temps, et quelquefois son point de côté. Mais sa santé commença dès lors à s'altérer, et elle ne s'est jamais remise depuis; le défaut d'air et d'exercice lui ayant fait beaucoup de mal, ainsi que le genre de vie que menait ce pauvre enfant, qui, à l'âge de huit ans, se trouvait toujours au milieu des larmes et des secousses, des saisissemens et des terreurs continuelles.

Le 31 mai les princesses entendirent battre

la générale et sonner le tocsin, sans qu'on voulût leur dire pourquoi il y avait tant de bruit. On défendit de les laisser monter sur la tour pour prendre l'air; défense qui se renouvelait chaque fois que Paris était en rumeur. Au commencement de juin, Chaumette vint avec Hébert, un soir à six heures, et demanda encore une fois à la Reine si elle ne désirait rien, et si elle n'avait point de plaintes à former. Elle répondit que non. Mais madame Elisabeth demanda à Hébert le chapeau dont on a déjà parlé, et qu'il lui avait emporté: il lui répondit que le conseil n'avait pas jugé à propos de le rendre. Alors madame Elisabeth, voyant que Chaumette ne s'en allait point, et sachant combien sa sœur souffrait intérieurement de sa présence, elle lui demanda pourquoi il était venu, et s'il resterait. Chaumette lui répondit qu'ayant fait la visite des prisons, et toutes les prisons étant égales, il était venu au Temple. Peu de jours après, le Dauphin s'évanouit; Thierry étant venu de nouveau, mais avec un chirurgien nommé Soupé, et un autre nommé Jupales, cette incommodité n'eut point de suite.

Madame Tison devint folle. Elle était inquiète de la maladie du Dauphin, et depuis

long-temps tourmentée de remords; elles languissait et ne voulait plus prendre l'air. Elle se mit un jour à parler toute seule : et cela ayant fait rire la jeune princesse, sa mère et sa tante la regardaient avec complaisance, et avec un air de satisfaction qui montrait le plaisir qu'elles éprouvaient à lui voir un moment de gaîté. Mais la folie de madame Tison augmenta; elle parlait tout haut de ses fautes, de ses dénonciations, de prison, d'échafaud, de la Reine, de sa famille, de leurs malheurs : se reconnaissant, par ses fautes, indigne d'approcher des princesses, elle croyait que les personnes qu'elle avait dénoncées avaient péri. Tous les jours elle attendait les municipaux qu'elle avait accusés; et, ne les voyant pas, elle se couchait encore plus triste. Elle faisait des rêves affreux, qui lui faisaient pousser des cris que les prisonnières entendaient. Les municipaux lui permirent de voir sa fille, qu'elle aimait toujours beaucoup. Un jour que le portier, qui ne savait pas cet ordre, avait refusé de laisser entrer cette fille, les municipaux, voyant la mère désespérée, la firent venir à dix heures du soir; cette heure l'effraya encore plus; elle eut beaucoup de peine à se résoudre à descendre; et dans l'escalier, elle disait à son

mari : *On va nous conduire en prison.* Cependant elle vit sa fille, mais ne put la reconnaître; dans son délire elle croyait toujours qu'on voulait l'arrêter. Elle remonta avec un municipal, et, au milieu de l'escalier, elle ne voulait plus ni monter ni descendre. Le municipal effrayé appela du monde pour la monter. Arrivée en haut, elle ne voulut pas se coucher; elle ne fit que parler et crier; ce qui empêcha les princesses de dormir. Le lendemain, le médecin la vit, et la trouva tout-à-fait folle. Elle était toujours aux pieds de la Reine pour lui demander pardon. Aussi il est impossible d'avoir plus de compassion qu'elle n'en eut, ainsi que madame Élisabeth, pour cette femme dont assurément elles n'avaient pas lieu de se louer. Elles la soignèrent et l'encouragèrent tout le temps qu'elle resta au Temple dans cet état. Elles tâchaient de la calmer par l'assurance véritable de leur pardon. Le lendemain, on l'ôta de la tour; on la mit au château : mais sa folie augmentant de plus en plus, on la transporta à l'Hôtel-Dieu, et l'on mit auprès d'elle une femme de la police pour recueillir tout ce que, dans son délire, elle pourrait laisser échapper sur la famille royale.

Le 3 juillet, on lut aux princesses un décret

de la convention, qui portait que le Dauphin serait séparé d'elles, et mis dans l'appartement le plus sûr de la tour. A peine ce jeune prince eut-il entendu prononcer cette séparation, qu'il se jeta dans les bras de sa mère en poussant les hauts cris, et demandant à n'être pas séparé d'elle. La malheureuse Reine, de son côté, fut attérée par ce cruel ordre. Elle ne voulait pas donner son fils, et défendait contre les municipaux le lit où elle l'avait placé. Mais ceux-ci, voulant absolument l'avoir, menaçaient d'employer la violence et de faire monter la garde. La Reine leur répondit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer, plutôt que de lui arracher son enfant; et une heure se passa ainsi en résistance de sa part, en injures, en menaces de la part des municipaux, en pleurs et en prières de la part des deux autres princesses. Enfin ils la menacèrent si positivement de tuer l'enfant, si on ne le leur livrait pas, que sa tendresse maternelle la détermina encore à ce sacrifice. Madame Elisabeth et Madame Royale levèrent le Dauphin, car sa pauvre mère n'avait plus de force; et cependant, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de ses larmes, prévoyant dans

l'avenir qu'elle ne le reverrait plus. Ce pauvre petit embrassa bien tendrement sa mère, sa tante et sa sœur, et sortit en pleurs avec les municipaux. La Reine les chargea de demander pour elle au conseil général la permission de voir son fils, ne fût-ce qu'aux heures des repas; ils s'en chargèrent. Elle se trouvait accablée du malheur d'en être séparée; mais sa désolation fut au comble, quand elle sut que c'était un certain Simon, cordonnier de son métier, qu'elle avait déjà vu venir au Temple en qualité de municipal, qui était chargé de son malheureux fils. Elle demandait sans cesse à le voir, sans pouvoir l'obtenir. Le Dauphin, de son côté, pleura deux jours entiers sans pouvoir se consoler, et demanda sans cesse à voir ses parens. Les municipaux ne restèrent plus chez la Reine; elle restait nuit et jour enfermée sous les verrous avec madame Elisabeth et Madame Royale. Mais c'était un adoucissement à leur malheur que d'être débarrassées de pareilles gens. Les gardes ne venaient plus que trois fois par jour pour apporter les repas, visiter les fenêtres et voir si les barreaux n'étaient pas dérangés. Les princesses n'avaient plus personne pour les servir, et s'en trouvaient plus heureuses. Madame Elisabeth et la

jeune princesse faisaient les lits et servaient la Reine. Elles montaient sur la tour bien souvent, parce que le Dauphin y montait de son côté, et que le seul plaisir de la Reine était de le voir passer de loin par une petite fente. Elle y restait des heures entières pour y guetter l'instant de voir passer cet enfant. Elle n'en avait que rarement des nouvelles, soit par les municipaux, soit par Tison qui voyait quelquefois Simon. Tison tâchait de réparer sa conduite passée; et, pour faire oublier ses anciennes fautes, il apprenait aux princesses ce qu'il savait du Dauphin.

Quant à Simon, il mailtraitait cet enfant au-delà de tout ce qu'on peut imaginer; et d'autant plus qu'il pleurait d'être séparé de sa famille. Enfin il le réduisit au point qu'il n'osait plus verser de larmes. Madame Élisabeth, qui n'ignorait rien de tout cela, engagea Tison, et ceux qui par pitié en donnaient des nouvelles, à cacher toutes ces horreurs à la Reine, qui en savait ou en soupçonnait bien assez. Un certain jour le bruit parvint jusqu'à la convention, que le Dauphin avait été vu sur le boulevart; la garde du Temple, qui ne le voyait pas, publiait qu'il n'y était plus, et même, hélas! les princesses eurent un instant l'espérance que

cela pouvait être vrai ! Mais tout le monde fut bientôt détrompé ; la convention ordonna de le faire descendre au jardin pour qu'il fût vu. Alors le jeune prince, dont on n'avait pas encore eu le temps d'altérer tout-à-fait les facultés, se plaignit d'être séparé de sa mère, mais on le fit taire. Aussitôt les membres de la convention, qui avaient été envoyés pour s'assurer de la présence du Dauphin, étant montés chez la Reine, elle leur porta plainte de la cruauté qu'on avait de lui ôter son fils. Ils répondirent qu'on croyait nécessaire de prendre cette mesure. Un nouveau procureur général avait été nommé, il vint aussi voir les prisonnières. Ses manières les étonnèrent, malgré tout ce qu'elles avaient appris à connaître depuis leurs malheurs. Du moment que cet hommes entrait dans la chambre, jusqu'à son départ, il ne faisait que jurer.

Le 2 août, à deux heures du matin, on vint les éveiller, pour lire à la Reine le décret de la convention qui ordonnait que, sur la réquisition du procureur de la commune, elle serait conduite à la conciergerie, pour qu'on lui fît son procès. Elle entendit la lecture de ce décret sans s'émouvoir, et sans leur dire une seule parole : mais madame Elisabeth et Madame

Royale se hâtèrent de demander à suivre la Reine ; ce qui leur fut refusé. Pendant tout le temps que la Reine fit le paquet de ses vêtemens, les municipaux ne la quittèrent point ; elle fut même obligée de s'habiller devant eux. On lui demanda ses poches, qu'elle donna ; ils les fouillèrent, et prirent tout ce qu'elles contenaient, quoiqu'il n'y eût rien d'important. Ils en firent un paquet pour l'envoyer au tribunal révolutionnaire, et dirent à la Reine que ce paquet serait ouvert devant elle au tribunal. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon ; elle partit après avoir embrassé sa fille, en l'engageant à conserver tout son courage, et en lui recommandant d'avoir bien soin de sa tante, et de lui obéir comme à une seconde mère ; puis elle se jeta dans les bras de sa sœur, et lui recommanda ses enfans. La jeune princesse était tellement saisie, et son affliction était si profonde de se voir séparée de sa mère, qu'elle n'eut pas la force de lui répondre. Enfin, madame Elisabeth ayant adressé quelques mots à l'oreille de la Reine, elle partit sans jeter davantage les yeux sur sa fille, dans la crainte de perdre sa fermeté. Elle fut encore obligée de s'arrêter au bas de la tour, parce que les municipaux voulurent faire un procès

verbal pour la décharge de sa personne. En sortant, elle se frappa la tête au guichet, faute de penser à se baisser; et comme on lui demanda si elle ne s'était pas fait du mal : « Oh non! dit-elle, rien à présent ne peut plus me faire du mal. » Elle monta en voiture avec un municipal et deux gendarmes. Arrivée à la Conciergerie, on la mit dans la chambre la plus sale, la plus humide et la plus malsaine de toute la maison. Elle eut toujours un gendarme qui ne la quitta ni jour ni nuit. Madame Elisabeth et Madame Royale étaient inconsolables, et passèrent bien des jours et bien des nuits dans les larmes. On avait cependant assuré à madame Elisabeth, quand sa sœur partit, qu'il ne lui arriverait rien.

C'était une grande consolation pour Madame Royale de n'être pas séparée de sa tante qu'elle aimait beaucoup; mais hélas! tout devait périr autour d'elle, et bientôt elle allait la perdre aussi!

Le lendemain du départ de la Reine, madame Elisabeth demanda instamment d'être réunie à sa sœur, mais elle ne put l'obtenir; elle ne put même savoir de ses nouvelles. Comme elle savait que la Reine, qui n'avait jamais bu que de l'eau, ne pouvait pas boire de celle de

la Seine, parce qu'elle lui faisait mal, elle pria les municipaux de lui faire porter de l'eau de Ville-d'Avray, qui passait tous les jours au Temple. Ils y consentirent, et prirent en conséquence un arrêté; mais il arriva un de leurs collègues qui s'y opposa, et l'arrêté n'eut pas d'effet. Peu de jours après, la Reine, pour avoir des nouvelles de sa fille et de madame Elisabeth, essaya d'envoyer demander au Temple quelque chose qui lui était utile, et entre autres son tricot, parce qu'elle avait entrepris de faire une paire de bas pour le Dauphin. Elles le lui envoyèrent, et tout ce qu'elles trouvèrent de soie et de laine, parce qu'elles savaient combien la Reine avait toujours aimé à s'occuper. Elles se rappelaient que, dans des temps plus heureux, elle ne cessait de travailler qu'aux heures de représentation. Cependant tous leurs soins furent perdus, et rien ne fut remis à la Reine de ce qu'elles avaient envoyé. Elles surent même qu'on ne lui avait pas remis tous ces objets, dans la crainte qu'elle ne se servît des aiguilles à tricoter pour attenter à ses jours.

Les deux prisonnières eurent, pendant quelque temps des nouvelles du Dauphin par les municipaux; mais cela ne dura point. Elles

l'entendaient tous les jours chanter avec Simon la Carmagnole, l'air des Marseillais, et autres horreurs pareilles. Simon lui mit le bonnet rouge et une carmagnole sur le corps. Il le faisait chanter aux fenêtres pour qu'il pût être entendu par la garde, et il lui apprenait à prononcer des juremens affreux contre Dieu, sa famille et les aristocrates (1). La Reine heureusement n'a pas entendu toutes ces horreurs : elle était partie, avant qu'on lui eût appris à le dire; c'est un supplice dont le ciel l'a préservée. Avant que la Reine partît du Temple, on était venu chercher les habits du Dauphin : à cette occasion elle demanda que le fils de Louis XVI ne quittât pas le deuil; mais ce fut la première chose que Simon fit de lui ôter son habit noir. Le changement de vie et les mauvais traitemens dont il était accablé, le rendirent malade vers la fin d'août. Simon le faisait manger avec excès, et le forçait de boire beaucoup de vin, quoiqu'il ne pût souffrir cette boisson. Ce régime lui donna bientôt la fièvre : il prit une médecine qui lui réussit mal, et sa

---

(1) L'infâme Simon a trouvé la mort sur l'échafaud, le 29 juillet 1794.

santé se dérangea tout-à-fait. Il était extrêmement engraissé, sans prendre de croissance. Simon le menait cependant encore prendre l'air sur la tour.

Au commencement de septembre Madame Royale eut une indisposition qui n'avait d'autre cause que son inquiétude sur le sort de sa mère; elle n'entendait pas de fois le tambour qu'elle ne craignît un nouveau Deux Septembre. Tous les jours elle montait sur la tour avec sa tante; les municipaux faisaient exactement la visite trois fois par jour; mais leur sévérité n'empêchait pas que les prisonnières ne sussent quelquefois des nouvelles du dehors, et particulièrement de la Reine, qui les occupait le plus. Malgré tous les efforts de ces hommes qu'aucune pitié ne touchait, elles ont toujours trouvé quelques bonnes âmes dont l'intérêt leur a été utile. Elles apprirent qu'on accusait la Reine d'avoir eu des correspondances au dehors. Aussitôt elles jetèrent leurs écritures, leurs crayons, et tout ce qu'elles conservaient encore, craignant qu'on ne les fît désabiller devant la femme de Simon, et que les choses qu'elles avaient ne compromissent la Reine; car elles avaient toujours conservé de l'encre, du papier et des plumes, malgré les fouilles les

plus exactes, dans leurs chambres et dans leurs meubles. Elles surent aussi que la Reine avait pu se sauver de la conciergerie; la femme du concierge n'était point insensible à ses malheurs, et en avait tout le soin qui lui était possible.

Les municipaux vinrent encore leur demander du linge pour la Reine, mais sans vouloir leur donner des nouvelles de sa santé. On leur ôta les morceaux de tapisseries qu'elle avait faits, et même ceux auxquels ces augustes princesses travaillaient, croyant qu'il pouvait y avoir dans ces ouvrages des caractères mystérieux et une manière particulière d'écrire.

Le 21 septembre, à une heure du matin, Hébert arriva avec plusieurs municipaux, pour exécuter un arrêté de la commune, qui portait que les deux prisonnières seraient resserrées beaucoup plus qu'elles ne l'avaient été jusque là; qu'elles n'auraient plus qu'une chambre; que Tison, qui faisait encore le gros ouvrage, serait mis en prison dans la tourelle; qu'elles seraient réduites au simple nécessaire; qu'elles auraient un tour à leur porte d'entrée, par lequel on ferait passer les alimens, et qu'excepté le porteur d'eau et de bois, personne n'entrerait dans leur chambre. Le tour à la porte n'eut

pas lieu ; les municipaux continuèrent d'entrer trois fois per jour, pour faire soigneusement la visite des barreaux des fenêtres, des armoires et des commodes. Elles faisaient elles-mêmes leurs lits, et balayaient leur chambre ; chose qui durait long-temps, par le peu d'habitude qu'elles en avaient dans le commencement. Enfin elles n'eurent plus personne pour les servir. Hébert dit à madame Elisabeth que dans la république française, l'égalité était la première des lois, et que dans les prisons, les autres détenus n'ayant personne pour les servir, elles n'auraient plus Tison. Pour les traiter avec plus de dureté, on leur ôta jusqu'aux moindres commodités, par exemple, un fauteuil dont se servait madame Elisabeth, et plusieurs antres petites choses aussi nécessaires. Quand leurs repas arrivaient, on fermait brusquement la porte, pour qu'elles ne vissent pas les personnes qui les leur apportaient. Elles ne purent plus savoir aucune nouvelle, si ce n'est par les colporteurs, dont elles entendaient les cris. On leur défendit de monter sur la tour, et on leur ôta de grands draps qu'elles avaient, dans la crainte que, malgré les barreaux, elles ne descendissent par les fenêtres; c'était le prétexte dont on se servit, mais le véritable motif

de ce changement, c'est que l'on voulait leur donner des draps sales et bien gros. Je crois que c'est dans ce moment que le procès de la Reine a commencé. J'ai appris depuis sa mort qu'on avait voulu la sauver de la conciergerie, et que par malheur le projet n'a pas réussi. On m'a assuré que les gendarmes qui la gardaient et la femme du concierge avaient été gagnés, qu'elle avait vu plusieurs personnes bien dévouées dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui avait administré les sacremens, qu'elle avait reçus avec une grande piété.

L'occasion de se sauver manqua une fois, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, et qu'elle parla par erreur à la première. Une autre fois, qu'elle était hors de sa chambre, et qu'elle avait déjà passé le corridor, un gendarme s'opposa à son départ, et l'obligea à rentrer chez elle; ce qui fit échouer l'entreprise. Ces tentatives ne doivent point étonner, quand on réfléchit que tous les honnêtes gens s'intéressaient à la Reine, et qu'à l'exception de ces âmes viles et féroces qui dominaient alors, toutes les personnes qui avaient eu le bonheur de l'approcher et de la voir quelques instans, étaient pénétrés de respect pour elle; tant sa bonté tempérait

ce que la dignité de son maintien avait d'imposant. Madame Elisabeth et Madame royale ne surent aucun de ces détails dans le temps. Seulement elles apprirent que la Reine avait vu un chevalier de Saint-Louis qui lui avait donné un œillet dans lequel était un billet; mais comme elles furent resserrées, elles ne purent savoir la suite de cet événement (1).

Tous les jours elles étaient visitées et fouillées par les municipaux. Le 4 septembre ils arrivèrent à quatre heures du matin pour faire une visite complète et ôter l'argenterie et la porcelaine. Ils emportèrent le peu qu'il

---

(1) M. Hue en donne le détail. Le chevalier de Saint-Louis se nommait de Rougeville. S'étant fait inviter a dîner chez un certain Michonis, municipal et l'un des administrateurs des prisons de Paris, il obtint adroitement de lui la permission de voir la Reine. Sous le prétexte de la fête d'une dame il s'était muni d'un bouquet. La dame lui rendit nn œillet dans lequel il cacha un billet portant: *J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent.* Dès qu'il fut auprès de la Reine, il lui offrit l'œillet. Avertie par un coup-d'œil d'y chercher le billet, elle l'avait déjà pourconru et y faisait avec une épingle une réponse négative, lorsqu'un garde entra brusquement et le saisit. Tut fut alors découvert; M. de Rougeville s'échappa, mais Michonis périt sur l'échafaud.

en restait, et n'ayant pu trouver le compte, ils les accusèrent d'en avoir volé. Des princesses accusées de vol, quelle indignité! Mais c'étaient leurs collègues qui étaient les voleurs, et ils l'ignoraient. Ils trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de madame Elisabeth un rouleau de louis dont ils s'emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils l'interrogèrent soigneusement pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était madame la princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 août, et que malgré les recherches elle l'avait toujours conservé. Ils lui demandèrent encore qui l'avait donné à madame de Lamballe; mais à cette question elle répondit qu'elle n'en savait rien.

Effectivement les femmes de madame la princesse de Lamballe trouvèrent moyen de lui faire passer cet or au Temple, et elle l'avait donné à la famille royale. Ils interrogèrent aussi Madame Royale, et lui demandèrent son nom, comme s'ils ne le savaient pas, et lui firent signer le procès verbal.

Le 8 octobre, à midi, pendant que les princesses étaient à faire leurs chambres et à s'ha-

biller, arrivèrent Pasche, Chaumette et David, membres de la convention, avec plusieurs municipaux. Madame Elisabeth n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pasche, se tournant vers la jeune princesse, la pria de descendre : sa tante voulut la suivre, mais on l'en empêcha. Elle demanda si sa nièce remonterait; Chaumette l'en assura, en disant : *Vous pouvez compter sur la parole d'un bon républicain; elle remontera*. Elle embrassa madame Elisabeth qui était toute saisie, et descendit très-embarrassée de se trouver seule pour la première fois avec des hommes; elle ne savait ce qu'ils lui voulaient; mais elle se recommanda à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut lui faire des politesses; elle feignit de ne point les entendre, et elle arriva bientôt chez son frère qu'elle embrassa bien tendrement, mais que l'on arracha de ses bras, en lui disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette lui dit de s'y asseoir, ce qu'elle fit : il se mit en face d'elle, pendant qu'un municipal prit la plume. Chaumette lui demanda son nom. Ce fut ensuite Hébert qui l'interrogea; il commença ainsi : « Dites la vérité, cela ne regarde ni vous ni vos parens. *Cela ne regarde pas ma mère?* Non, mais des personnes qui n'ont pas fait leur

devoir. Connaissez-vous les citoyens Toulan, Lepitre, Breno, Brugnot, Merle, Michonis? *Non, monsieur.* Cela est faux; surtout Toulan, ce petit jeune homme qui venait souvent pour le service du Temple. *Je ne le connais pas plus que les autres.* Vous souvenez-vous d'un jour où vous êtes restée seule dans la tourelle avec votre frère? *Oui.* Vos parens vous y avaient mise pour parler plus à leur aise avec ces gens-là? *Non, monsieur, mais pour nous accoutumer au froid.* Que fîtes-vous dans cette tourelle? *Nous parlions, nous jouions.* Et en sortant vous êtes-vous aperçue de ce qu'ils portaient à vos parens? *Je ne m'en suis pas aperçue.* » Chaumette l'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont ils accusaient sa mère et sa tante. Elle fut saisie de telles horreurs, et si indignée de leurs questions, que, malgré toute la peur qu'ils lui faisaient, elle ne put s'empêcher de leur dire que c'était une infamie; et quoique alors les larmes lui vinssent aux yeux, il n'en insista que plus fortement; il lui adressa beaucoup de questions qu'elle ne pouvait comprendre, mais elle en entendait assez pour pleurer d'indignation. Il l'interrogea ensuite sur Varennes, et lui fit beaucoup de questions auxquelles elle répon-

dit le mieux qu'elle put, sans compromettre personne. Elle avait toujours entendu dire à ses parens qu'il valait mieux mourir que de compromettre qui que ce soit. Enfin l'interrogatoire finit à trois heures ; il durait depuis midi. Elle demanda à Chaumette avec chaleur à être réunie à sa mère, disant avec vérité qu'elle l'avait demandé à sa tante beaucoup de fois. Je n'y puis rien, lui dit-il : « *Quoi ! monsieur ! vous ne pouvez pas l'obtenir du conseil général !* » Je n'y ai aucune autorité. Il la fit ensuite reconduire chez elle avec trois municipaux, en lui recommandant de ne rien dire à sa taute, qu'on allait aussi faire descendre. En arrivant elle se jeta dans les bras de sa tante ; mais on l'en sépara bientôt pour la faire descendre. On lui fit les mêmes questions qu'à Madame Royale sur les personnes déjà nommées. Elle dit qu'elle connaissait de nom et de visage ces municipaux, et autres qu'on lui nommait, mais qu'elle n'avait eu aucun rapport avec eux. Elle nia toutes correspondances au dehors, et répondit avec encore plus de mépris aux vilaines choses sur lesquelles on l'interrogea. Elle remonta à quatre heures; son interrogatoire ne dura qu'une heure, parce que les députés virent qu'ils ne

pouvaient pas l'intimider, comme ils avaient espéré, à la longue, d'intimider une jeune personne. Ils s'abusaient cependant beaucoup en comptant sur ce moyen; ils oubliaient que la manière de vivre de Madame Royale depuis quatre ans, et surtout l'exemple du courage de ses parens, lui avaient donné une énergie et une force d'âme bien au-dessus de son âge.

Chaumette avait assuré aux princesses que ces interrogatoires n'avaient aucun rapport à la Reine, et qu'on ne la jugeait pas. Hélas! il les avait trompées, car on fit son procès presque aussitôt, et on la fit périr sans que les princesses le sussent. Voici les seules particularités qu'elles apprirent par la suite sur cet infâme jugement. D'abord les noms des deux défenseurs. Elles surent que Simon et Mathieu, concierges de la tour du Temple, avaient été interrogés, ainsi que beaucoup d'honnêtes gens que la Reine fut bien fâchée de voir compromis pour elle. Elles apprirent que l'on avait fait venir au tribunal le médecin Brunier. On lui demanda s'il connaissait la Reine. *Oui*. Depuis quand? *Depuis 1788, que la Reine m'a confié la santé de ses enfans.* Quand vous alliez au Temple, vous avez procuré aux détenus des correspondances au dehors? La Reine

dit alors : *Le médecin Brunier, comme vous savez, n'est jamais venu au Temple qu'accompagné d'un municipal, et ne nous a parlé qu'en sa présence.* Enfin, elles surent que l'interrogatoire avait duré trois jours et trois nuits sans discontinuer. On lui fit des questions de toute nature sur des choses indignes. On sait la belle réponse qu'elle fit à une des plus atroces. Le peuple en fut attendri, et les juges hâtèrent sa condamnation, parce qu'ils furent effrayés de l'effet que sa fermeté, sa dignité et son courage pouvaient produire sur le peuple. Elle entendit sa sentence avec beaucoup de calme. On lui donna un prêtre jureur pour ses derniers momens ; quelque chose qu'il lui dît, après l'avoir refusé avec douceur, elle ne l'écouta plus, et ne voulut point se servir de son ministère. Elle se mit à genoux, pria Dieu toute seule pendant long-temps (1), toussa un peu, se coucha ensuite et dormit quelques heures. Le lendemain, sachant que le curé de Sainte-Marguerite était en prison en

---

(1) Voyez la NOTICE HISTORIQUE SUR LE TESTAMENT DE LA REINE ; à Paris, chez Audot, Libraire, rue des Mathurins Saint-Jacques, n°. 18. — Voyez aussi le SUPPLÉMENT A LA NOTICE HISTORIQUE, publié par le même Libraire, en 1817.

face d'elle, elle s'approcha de sa fenêtre, regarda la sienne, se mit à genoux; on a dit qu'il lui avait donné l'absolution ou sa bénédiction; puis, ayant fait le sacrifice de sa vie, elle alla à la mort avec courage au milieu des juremens qu'un malheureux peuple égaré proférait contre elle : son courage ne l'abandonna pas sur la charrette et sur l'échafaud; elle en montra autant à sa mort que pendant sa vie.

Ainsi mourut, le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, fille d'un empereur et femme d'un roi, elle était âgée de trente-sept ans et onze mois, et avait été vingt-trois ans en France; elle mourut huit mois après Louis XVI.

Les princesses ne pouvaient pas se persuader que la Reine fût morte, quoiqu'ils eussent entendu crier sa condamnation par un colporteur. L'espérance, si naturelle aux malheureux, leur fit croire qu'on l'avait sauvée.

Il y avait des instans où, malgré leur espoir dans les puissances étrangères, elles avaient cependant de vives inquiétudes pour elle, en voyant la rage de ce malheureux peuple contre toute la famille. Madame Royale est restée dans ce cruel doute pendant un an et demi.

Les princesses apprirent par les colporteurs

la mort du duc d'Orléans ; ce fut la seule nouvelle qui leur parvint durant l'hiver; elle leur avait donné un moment d'espoir; mais les fouilles recommencèrent bientôt, et on les traita avec plus de dureté encore. Madame Élisabeth, qui avait depuis la révolution un cautère au bras, eut beaucoup de peine à obtenir de quoi le soigner; on lui refusa long-temps les choses nécessaires : enfin un jour, un municipal remontra l'inhumanité d'un tel procédé, et envoya chercher de l'onguent. On lui ôta aussi les moyens de faire les jus d'herbes que Madame Royale prenait le matin pour sa santé. N'ayant plus de poisson les jours maigres, elle demanda des œufs ou d'autres plats de maigre. On les lui refusa, en disant que l'égalité ne permettait pas de différence dans les jours; qu'il n'y avait plus de semaines, mais des décades; et on leur apporta un nouvel almanach.

Un autre jour qu'elle demandait du maigre, on lui répondit : *Mais, citoyenne, tu ne sais donc pas ce qui se passe? il n'y a plus que des sots qui croient à tout cela.* Elle ne fit plus aucune demande. On continua toujours les fouilles, particulièrement au mois de novembre; il fut ordonné de fouiller les prisonnières tous les jours trois fois. Il y en eut une qui

dura depuis quatre heures jusqu'à huit heures et demie du soir; les quatre municipaux qui la firent, étaient tout-à-fait ivres. On ne peut se faire une idée de leurs propos, de leurs injures, de leurs juremens pendant quatre heures. Ils emportèrent des bagatelles, comme des chapeaux, des cartes avec des rois, et des livres où il y avait des armes; cependant ils laissèrent les livres de religion, après avoir proféré à leur occasion mille impuretés et mille sottises. Simon accusa les princesses de faire de faux assignats et d'avoir des correspondances au dehors; il prétendait qu'elles avaient communiqué avec le Roi pendant son procès. Simon en fit la déclaration au nom du pauvre petit Dauphin, qu'il avait forcé de signer ce mensonge. Le bruit qu'il prétendait être celui de la fausse monnaie, qu'il les accusait aussi de faire, était celui de leur trictrac, parce que madame Élisabeth, pour distraire sa nièce, lui avait appris ce jeu. Elles y jouaient le soir pendant l'hiver, qui se passa assez tranquillement, malgré les inquisitions, les visites et les fouilles. On leur donna du bois qu'on leur avait d'abord refusé.

Le 19 janvier, elles entendirent un grand bruit chez le Dauphin, ce qui leur fit conjec-

turer qu'il s'en allait du Temple, et elles en furent convaincues, quand, regardant par le trou de la serrure, elles virent emporter des paquets. Les jours d'après, elles entendirent ouvrir la porte et marcher dans la chambre; et, toujours persuadées qu'il était parti, elles crurent qu'on avait mis en bas quelque personnage considérable. C'était Simon qui était parti: forcé d'opter entre la place de municipal et celle de gardien du Dauphin, il avait préféré la première place, et on avait eu la cruauté de laisser l'enfant seul. Barbarie inouïe, qui n'a jamais eu d'exemple, d'abandonner ainsi un malheureux enfant de huit ans, déjà malade, et de le tenir enfermé dans sa chambre sous clef et verrous, sans autre secours qu'une mauvaise sonnette, qu'il ne tirait jamais, tant il avait frayeur des gens qu'il aurait appelés, aimant mieux manquer de tout, que de demander la moindre chose à ses persécuteurs. Il était dans un lit qu'on n'a pas remué pendant plus de six mois, et qu'il n'avait plus la force de faire : les puces et les punaises le couvraient; son linge et sa personne en étaient pleins. On ne l'a pas changé de chemise ni de bas pendant plus d'un an; ses ordures restaient aussi dans sa chambre : jamais personne ne

les a emportées pendant tout ce temps. Sa fenêtre, fermée au cadenat avec des barreaux, n'était jamais ouverte, et l'on ne pouvait tenir dans cette chambre à cause de l'odeur infecte. Il aurait peut-être pu se laver lui-même, parce qu'il avait une cruche d'eau, et se tenir un peu plus propre ; mais accablé par les mauvais traitemens, il n'en avait pas le courage, et sa maladie commençait à lui en ôter la force. Il ne demandait jamais rien, tant Simon et ses autres gardiens le faisaient frémir. Il passait les jours à ne rien faire ; on ne lui donnait point de lumière ; cette position affectait autant son moral que son physique ; il n'est pas étonuant qu'il soit tombé dans un marasme effroyable. Le temps qu'il a été en bonne santé et qu'il a résisté à tant de cruautés, prouve sa bonne constitution.

Madame Elisabeth fit son carême entier ; elle ne déjeunait pas ; elle prenait à dîner une écuelle de café au lait (c'était son déjeuner qu'elle gardait), et le soir, elle ne mangeait que du pain ; elle faisait manger à Madame Royale ce qu'on lui donnait, parce qu'elle n'avait pas l'âge porté pour faire abstinence ; mais, pour elle, rien n'était plus édifiant que sa manière de vivre. Depuis le temps où on lui avait

refusé du maigre, elle n'avait pas pour cela interrompu les devoirs prescrits par la religion. Au commencement du printemps, on leur ôta la chandelle, et elles se couchaient quand on n'y voyait plus.

Jusqu'au 9 mai, il ne se passa rien de remarquable. Ce jour-là, au moment où les princesses allaient se mettre au lit, on ouvrit les verrous, on vint frapper à leur porte. Madame Elisabeth pria d'attendre, parce qu'elle passait sa robe : mais on répondit que cela ne pouvait pas être si long, et on frappa si fort, qu'on pensa enfoncer la porte. Elle ouvrit quand elle fut habillée ; et aussitôt on lui dit : Citoyenne, veux-tu bien descendre ? *Et ma nièce?* On s'en occupera après. Elle embrassa sa nièce, et lui dit de se calmer, qu'elle allait remonter : Non, citoyenne, tu ne remonteras pas, lui dit-on alors ; prends ton bonnet et descends. Ils l'accablèrent aussi de grossièretés ; elle les souffrit avec patience, embrassa encore sa nièce, lui dit d'avoir du courage et de la fermeté, d'espérer toujours en Dieu, de se servir des bons principes de religion que ses parens lui avaient donnés, et de ne point manquer aux dernières recommandations de son père et de sa mère. Elle sortit et arriva

en bas; on lui demanda ses poches, dans lesquelles il n'y avait rien; cela dura long-temps parce que les municipaux firent un procès verbal pour la sortie de la princesse. Enfin, après mille injures elle partit avec l'huissier du tribunal, monta dans un fiacre, et arriva à la Conciergerie, où elle passa la nuit. Le lendemain on lui fit trois questions : Ton nom? *Elisabeth de France:* Où étais-tu le 10 août? *au château des Tuileries, auprès du Roi mon frère* : Qu'as-tu fait de tes diamans? *Je ne sais pas; au reste toutes ces questions sont inutiles. Vous voulez ma mort : j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, et je suis prête à mourir: heureuse d'aller rejoindre mes respectables parens que j'ai tant aimés sur la terre.* On la condamna à mort. Elle se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle; elle les exhorta tous à la mort avec une présence d'esprit, une élévation et une onction qui les fortifia tous. Sur la charrette, elle eut toujours le même calme, et encouragea les femmes qui étaient avec elle. Arrivée au pied de l'échafaud, on eut la cruauté de la faire périr la dernière. Toutes les femmes, en descendant de la charrette, lui demandèrent la permission de l'embrasser, ce qu'elle fit en les

encourageant avec sa bonté ordinaire. Ses forces ne l'abandonnèrent pas jusqu'au dernier moment qu'elle souffrit avec une résignation toute pleine de religion.

Son âme fut séparée de son corps pour aller jouir du bonheur dans le sein d'un Dieu dont elle était si digne.

Marie-Philippine-Elisabeth-Hélène, sœur du roi Louis XVI, mourut le 10 mai 1794, âgée de trente ans, ayant toujours été un modèle de vertus. Depuis l'âge de quinze ans; elle s'était donnée à Dieu, et ne songeait qu'à son salut. Depuis 1790, que j'ai été plus en état de l'apprécier, je n'ai vu en elle que religion, amour de Dieu, horreur du péché, douceur, piété, modestie, et grand attachement à sa famille, pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le Roi et la Reine. Enfin ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait (1).

---

(1) On assure que Madame Royale lui ressemblait de figure; mais ce qui est plus sûr, c'est que la nièce a hérité du caractère et des vertus de sa tante, après en avoir reçu les instructions et tous les soins d'une mère.

(*Note de l'Éditeur.*)

On ne peut se faire une idée de la désolation de Madame Royale, quand elle se vit séparée de son auguste compagne. Elle ne savait ce qu'elle était devenue, et on ne voulut pas le lui apprendre; elle passa une bien cruelle nuit; et, quoique très-inquiète, elle était loin de croire que sa mort fût si prochaine. Quand elle réfléchissait à la manière dont on l'avait emmenée, elle avait les plus grandes craintes; mais cependant elle cherchait toujours à se persuader qu'on la conduirait hors de France. Le lendemain elle demanda aux municipaux ce que sa tante était devenue : ils lui dirent qu'elle avait été prendre l'air. Elle leur dit que, puisqu'elle était séparée de sa tante, elle demandait à être réunie à sa mère; ils lui dirent qu'ils en parleraient. On vint ensuite lui apporter la clef de l'armoire où était le linge de madame Elisabeth; elle demanda de le lui faire passer, parce qu'elle n'en avait pas : ils dirent qu'ils ne le pouvaient point. Elle demandait souvent aux municipaux d'être réunie à sa mère, et de savoir des nouvelles de sa tante; ils lui répondaient toujours qu'ils en parleraient. Enfin, voyant que ses demandes étaient inutiles, et se souvenant que sa tante lui avait dit que, si

jamais elle restait seule, il fallait demander une femme, elle en fit la demande pour lui obéir; mais avec répugnance, parce qu'elle était sûre d'être refusée, ou d'avoir pour la servir une femme aussi méchante que ceux qui la lui enverraient. En effet, quand elle en demanda une aux municipaux, ils lui dirent qu'elle n'en avait pas besoin, et redoublèrent de sévérité pour elle; ils lui ôtèrent les couteaux qui lui avaient été rendus. Il lui arriva de subir un interrogatoire à l'occasion d'un briquet dont on voulait la priver. De pareilles scènes se renouvelaient souvent; mais la princesse ne répondait que lorsqu'on lui adressait des interrogations positives.

Le Dauphin restait toujours seul, sans être nettoyé, on n'entrait chez lui qu'aux repas : on n'avait aucune pitié de ce malheureux enfant. Il ne se trouva qu'un seul garde, dont les manières plus honnêtes engagèrent Madame Royale à lui recommander son frère. Il osa parler de la dureté qu'on avait pour lui; mais il fut chassé le lendemain. Pour elle, elle ne demandait à ces gens-là que le pur nécessaire; souvent ils le refusaient avec dureté. Mais au moins elle pouvait se tenir propre, elle avait du savon et de l'eau; elle balayait

sa chambre tous les jours. Elle n'avait pas de lumière ; mais, dans les grands jours, elle souffrait moins de cette privation. Ils ne voulaient plus lui donner de livres; elle en avait quelques-uns de piété, et des voyages qu'elle avait lus beaucoup de fois; elle avait aussi un tricot qui l'ennuyait beaucoup.

Le 9 thermidor arriva ; Madame Royale entendit battre la générale, sonner le tocsin, et fut très-inquiète. Les municipaux qui étaient au Temple ne bougèrent pas. Quand on lui apporta à dîner, elle n'osa demander ce qui se passait; mais enfin le 10 thermidor, à six heures du matin, elle entendit un bruit affreux au Temple; la garde criait aux armes, le tambour rappelait, les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit. Tout ce tapage était fait à l'occasion d'une visite des membres de l'assemblée nationale, qui venaient voir si tout était tranquille. Elle entendit les verrous de la porte de son frère, que l'on ouvrait; elle se leva et était habillée, quand les membres de la convention arrivèrent chez elle; c'était Barras et plusieurs autres : ils étaient en grand costume, ce qui étonna un peu la princesse, qui n'était pas accoutumée à les voir ainsi. Barras l'appela par son nom, et fut étonné de la trouver levée; ils

sortirent, et elle les entendit haranguer les gardes sous les fenêtres, leur recommander d'être fidèles à la convention nationale. Il s'éleva mille cris de vive la république, vive la convention. La garde fut doublée, les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent huit jours. A la fin du troisième jour, à neuf heures et demie, comme elle était dans son lit, n'ayant pas de lumière, et ne dormant point par inquiétude de ce qui se passait, on frappa à sa porte pour la présenter à Laurent, commissaire de la convention, qui devait la garder ainsi que son frère.

Le lendemain, à dix heures, Laurent entra dans sa chambre, et lui demanda avec politesse si elle n'avait besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez elle, toujours avec honnêteté, et ne la tutoyait pas. Il ne fit jamais la visite des bureaux et des commodes.

La convention envoya au bout de trois jours une députation pour constater l'état du Dauphin. Les membres envoyés en eurent pitié, et ordonnèrent qu'on le traitât mieux. Laurent fit descendre un lit, le sien étant rempli de punaises; il lui fit prendre des bains, et lui ôta la vermine dont il était couvert. Cependant on le laissa encore seul dans sa chambre. Elle

demanda bientôt à Laurent des nouvelles de ses parens, dont elle ignorait toujours la mort; il lui dit avec un air peiné que cela ne le regardait pas.

Le lendemain vinrent des gens en écharpe, auxquels elle fit les mêmes questions; ils lui dirent aussi que cela ne les regardait pas, et qu'ils ne savaient pas pourquoi elle demandait à sortir, parce qu'il leur paraissait qu'elle était très-bien. « *Il est affreux*, leur dit-elle, *d'être séparée de sa mère depuis plus d'un an sans avoir de ses nouvelles, ni de sa tante.* » — « Vous n'êtes pas malade? » — « *Non, monsieur, mais la plus cruelle maladie est celle du cœur.* » Je vous dis que nous n'y pouvons rien; je vous conseille de prendre patience et d'espérer en la justice et la bonté des Français. Elle fut exposée par l'explosion de Grenelle, qui lui causa une grande frayeur. Pendant tout ce temps-là, son frère resta toujours seul. Laurent entrait chez lui trois fois par jour; mais, dans la crainte de se compromettre, il n'osait faire tout ce qu'il aurait voulu, étant surveillé. Il avait plus de soin de Madame Royale, qui n'eut qu'à se louer de ses manières pendant le temps qu'il a été de service. Il lui demandait souvent si elle n'avait besoin de rien,

et la priait de lui dire ce qu'elle voudrait, et de le sonner quand elle aurait besoin de quelque chose. Il lui rendit un briquet et de la chandelle.

Au commencement de novembre arrivèrent des commissaires civils, c'est-à-dire, un homme de chaque section, qui venaient passer vingt-quatre heures au temple pour constater l'existence du Dauphin. Il vint aussi un autre commissaire, nommé Gomier, pour rester avec Laurent. Il eut un soin extrême du jeune Louis XVII. Depuis long-temps on avait laissé ce malheureux enfant sans lumière : Gomier obtint qu'il en eût à la fin du jour; il passait même quelques heures avec lui pour l'amuser. Gomier s'aperçut bientôt que ses genoux et ses poignets étaient enflés. Il crut qu'il allait se nouer; il en parla au comité, et demanda qu'il fût descendu au jardin pour faire de l'exercice. Il le fit d'abord descendre de sa chambre dans le petit salon, ce qui plaisait beaucoup à l'enfant, parce qu'il aimait à changer de lieu. Il reconnut bientôt les attentions de Gomier, et en fut touché; il s'attacha à lui: ce malheureux enfant n'était accoutumé, depuis long-temps, qu'aux plus mauvais traitemens. Il n'y a jamais eu d'exemple des recherches d'une

telle barbarie envers un enfant. Le 19 décembre le comité de sûreté générale vint au Temple à cause de sa maladie. Les membres vinrent aussi chez Madame Royale, mais ne lui dirent rien. L'hiver se passa assez tranquillement. Les gardiens étaient plus honnêtes, et voulaient même lui allumer son feu. Ils lui donnèrent du bois à discrétion, ce qui lui fit plaisir; ils lui donnèrent les livres qu'elle demandait : Laurent lui en avait déjà procuré plusieurs. Son plus grand malheur était de ne pouvoir obtenir d'eux des nouvelles de sa mère et de sa tante.

Pendant l'hiver, le Dauphin eut quelques accès de fièvre : il était toujours auprès du feu. Laurent et Gomier l'engageaient à monter sur la tour pour prendre l'air; mais il y était à peine qu'il désirait redescendre, parce qu'il ne voulait pas marcher; sa maladie empirait, et ses genoux enflaient beaucoup.

Laurent s'en alla, et l'on mit à sa place Loine, brave homme, qui eut, avec Gomier, beaucoup de soin de l'enfant. Au commencement du printemps; ils engagèrent Madame Royale à monter sur la tour; ce qu'elle fit. La maladie de son frère empirait de jour en jour;

ses forces diminuaient; son esprit même se ressentait de la dureté qu'on avait exercée depuis si long-temps envers lui. Le comité de sûreté générale envoya, pour le soigner, le chirurgien Dessault : il entreprit de le guérir, quoiqu'il reconnût sa maladie très-dangereuse. Dessault mourut : on lui donna pour successeur M. Dumaugin et le chirurgien Pelletan. Ils ne conçurent aucune espérance : on lui donna cependant des médicamens qu'il avala avec beaucoup de peine. La maladie, heureusement, ne le faisait pas beaucoup souffrir; c'était plutôt un abattement et un dépérissement que des douleurs vives. Il eut plusieurs crises fâcheuses; la fièvre le prit; ses forces diminuaient tous les jours, et il expira sans agonie.

Ainsi mourut, le 9 juin 1795, à trois heures après-midi, Louis XVII, âgé de dix ans et deux mois. Les commissaires le pleurèrent, tant il s'était fait aimer d'eux par ses qualités aimables; il avait eu beeucoup d'esprit. Il n'a pas été empoisonné, comme quelques personnes l'ont cru; le seul poison qui ait abrégé ses jours, c'est la malpropreté, jointe aux horribles traitemens, à la cruauté et aux du-

retés sans exemple qu'on a exercés contre lui (1).

(1) Ici se terminent nos Mémoires. Madame Royale resta encore six mois au Temple après la mort de son frère, et en sortit enfin le 19 décembre 1795, jour du dix-septième anniversaire de sa naissance. M. Hue, dans son ouvrage intitulé des Dernières Années de la vie de Louis XVI, raconte ce qui s'est passé à ce sujet, et ce qu'il a pu connaître des derniers mois de captivité de l'illustre prisonnière.

*M. de Malesherbes a laissé un journal qui contient les détails suivans sur ce qui s'est passé au Temple entre Louis XVI et lui.*

---

Dès que j'eus la permission d'entrer dans la chambre du Roi, j'y courus. A peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui sur une petite table; il me serra entre ses bras; ses yeux devinrent humides, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus géné-» reux, que vous exposerez votre vie, et que » vous ne sauverez pas la mienne. » Je lui représentai qu'il n'y avait pas de danger pour moi; que d'ailleurs je remplissais le devoir le plus sacré, en même temps que je me livrais au dévouement de mon cœur, et que j'espérais qu'en le défendant victorieusement, nous le sauverions. Il reprit : « J'en suis sûr, ils me » feront périr, ils en ont le pouvoir et la » volonté; n'importe, occupons-nous de » mon procès comme si je devais le gagner; » et je le gagnerai en effet, puisque la » mémoire que j'en laisserai sera sans tache. » Mais, quand viendront les deux avocats? » Il avait vu Tronchet à l'assemblée consti-

tuante, et ne connaissait pas *Desèze*. Il me fit des questions sur son compte, et parut fort satisfait des éclaircissemens que je lui donnai.

Chaque jour il travaillait avec nous à l'analyse des pièces, à l'exposition des moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sécurité que ses défenseurs admiraient ainsi que moi; ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur ouvrage. Les conseils et moi, nous nous crûmes fondés à espérer la déportation; nous lui fîmes part de cette idée; nous l'appuyâmes, elle servit à adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant quelques jours; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer. Quand *Desèze* eut fini son plaidoyer, il nous le lut; je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison; nous fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le Roi lui dit: *Il faut la supprimer, je ne veux point les attendrir*. Une autre fois que nous étions seuls, ce prince me dit : « J'ai une grande peine : Desèze et Tron-
» chet ne me doivent rien; ils me donnent
» leur temps, leur travail et peut-être leur
» vie; comment reconnaître un tel service? Je
» n'ai plus rien; quand je leur ferais un legs,

» il ne serait pas acquitté ; d'ailleurs ce n'est » pas la fortune qui acquitte une telle dette. » Sire, lui dis-je, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. *Laquelle ?* Embrassez-les, sire. Le lendemain, le Roi les pressa contre son sein, et tous deux fondaient en larmes en se précipitant sur ses mains. Nous approchions du jour du jugement, il me dit un matin : « Ma sœur m'a » indiqué un bon prêtre qui n'a pas prêté le » serment, et que son obscurité pourra sous- » traire dans la suite à la persécution : voici » son adresse ; je vous prie d'aller chez lui, de » lui parler, et de le préparer à venir, lors- » qu'on m'aura accordé de le voir. » Il ajouta : » Voilà une commission bien étrange pour un » philosophe, car je sais que vous l'êtes ; mais » si vous souffriez autant que j'ai souffert, et » que vous dussiez mourir comme je vais le » faire, je vous souhaiterais les mêmes senti- » mens de religion qui vous soutiendraient et » vous consoleraient bien mieux que la philo- » sophie. Mon cher monsieur de Malesherbes, » c'est de tout mon cœur que je demande à » Dieu de vous éclairer. »

Après la séance, où ses défenseurs et lui

avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous voyez à présent que, dès le premier mo» ment, je ne m'étais pas trompé, et que ma con» damnation était prononcée avant que j'eusse » été entendu. » Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes qui m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il me dit : « Les con» naissez-vous? Retournez à l'assemblée, tâchez » de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns; » dites-leur que je ne leur pardonnerais pas, s'il » y avait une seule goutte de sang versée pour » moi; je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, » quand peut-être il aurait conservé le trône » et ma vie ; je ne m'en repens pas. » Je lui annonçai le premier le décret de mort; il était le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses deux mains ; le bruit que je fis en entrant le tira de sa méditation, il me fixa, se leva et me dit : « Depuis deux » jours je suis occupé à chercher si j'ai, dans » le cours de mon règne, pu mériter de mes » sujets le plus léger reproche : hé bien !